



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

| | | |
|---|---|--|
| Title: Remplacement du pont des chutes Numa – parc national Kootenay | | |
| Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P420-17-5438/A | Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 001 | Date: January 19, 2018 Date : 19 janvier 2018 |
| GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-18-00812968 | | |
| Solicitation Closes: / L'invitation prend fin : | | |
| At: 02:00 PM | On: March 6, 2018 | Time Zone: Mountain Standard Time (MST) |
| À : 14h00 | Le : 6 mars 2018 | Fuseau horaire : Heure Normale des Montagne (HNM) |
| Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Danny Ahn | | |
| Telephone No.: / N° de téléphone : (403) 292-5451 | Fax No.: / N° de télécopieur : 1-866-246-6893 | Email Address: / Courriel : Danny.ahn@pc.gc.ca |
| TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | | |
| Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur | | |
| Address - Adresse | | |
| Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur | | |
| Title - Titre | | |
| Signature | | Date |

Amendment 02

La présente modification a été soulevée afin que l'on puisse apporter des changements au dossier d'appel d'offres et à apporter des changements au dossier d'appel d'offres.

A) DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL D'OFFRES

La date de clôture de l'appel d'offres 5P420-17-5438/A est reportée du 27 février 2018 au 6 mars 2018, à 14 h, Heure Normale des Montagne (HNM).

B) QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. Dans la section 01 11 00, il est indiqué que les travaux doivent commencer au plus tard le 1^{er} décembre 2017. Comme cette date est déjà passée, notre équipe demande que la date jalon du 31 mars pour la fabrication soit repoussée, car elle n'est pas réalisable. De plus, nous aimerions que la date du 15 juin 2018 pour l'achèvement substantiel soit repoussée.
- R1. La date d'achèvement du 15 juin 2018 est maintenue.
- Q2. Abattage d'arbres – pour faciliter l'installation du pont et l'accès de la grue, il faut abattre certains arbres et arbustes. Combien d'arbres peut-on abattre?
- R2. L'intention est que le moins d'arbres possible soient abattus pour l'installation.
- Q3. Gestion de la circulation – est-ce que Parcs Canada fournira et installera des panneaux le long de la route 93 indiquant que le pont des chutes Numa est fermé? Il n'y a aucune mention de tableaux à messages, est-ce qu'il faut en installer?
- R3. L'APC installera des avis de fermeture sur la signalisation routière actuelle. Le plan de gestion de la circulation et la signalisation devront traiter de toutes les autres exigences.
- Q4. Toilettes préfabriquées : exigences architecturales? Couleurs?
- R4. Fournir une soumission pour les toilettes conformément au devis.
- Q5. Veuillez fournir une photographie de la « station de déchets existante à enlever ». Nous avons visité les lieux et nous avons eu de la difficulté à évaluer le site en raison de la quantité importante de neige et de la fermeture du chemin menant à l'ancien pont.
- R5. Voir les photos jointes au document DSP2-17-5438.
- Q6. Nous n'avons pas réussi à trouver un accès vers la culée est (autre côté de la rivière). Savez-vous s'il y en a un? Est-ce que tous les travaux devront se faire à partir du côté de la route?
- R6. L'accès n'est possible qu'à partir du côté de la route. Un sentier pédestre peut être emprunté pour y accéder, mais une longue randonnée est requise.
- Q7. Je ne trouve personne qui fournit de profilés de charpente creux de 127 x 6,4. J'ai contacté tous nos fournisseurs. Par contre, tous pouvaient fournir des profilés de charpente creux de 141 x 6,4.
- R7. Le matériau semble exister, il n'est juste pas disponible sur-le-champ. Le devis reste inchangé.
- Q8. Est-ce qu'il y a un accès au côté ouest du chantier, autre que par le ruisseau?
- R8. Aucun accès n'est disponible pour les véhicules. L'accès ne se fait que par une longue randonnée par le sentier d'arrière-pays. Un quatre-roues pourrait être utilisé sur le sentier, mais ce pourrait être long.
- Q9. Est-ce que l'APC dispose de données géotechniques?
- R9. Nous n'avons pas réalisé de trous de sonde pour ce projet.
- Q10. Comment accède-t-on aux tiges d'ancrage? Quelle est la largeur du chemin?
- R10. On accède aux tiges d'ancrage de la culée est à partir du terrain de stationnement, par le chemin existant, qui fait environ 2-3 m de largeur. Il revient à l'entrepreneur de déterminer la meilleure

méthode pour accéder à la culée ouest. Nous vous suggérons de visiter les lieux ou de relever les dimensions en les mesurant sur les dessins contractuels pour une estimation plus précise. Lorsque le secteur a été arpenté, les arpenteurs avaient le choix de traverser le ruisseau à un endroit peu profond en amont, ou de marcher sur environ 3 km autour de l'extrémité aval.

- Q11. Dans les dessins, il est indiqué que les ancrages sous tension doivent être mis sous tension pendant un minimum de 36 heures durant la phase 2. Quel type de système doit-être en place pour mettre sous tension cette face du roc (p. ex. raidisseurs)? Allez-vous fournir ce système ou bien voulez-vous que nous le fournissions?
- R11. Conformément à la section 31 23 21, Partie 3.3.12, l'équipement de mise sous tension doit comporter un vérin creux fourni par l'entrepreneur. Le vérin peut être le même que celui utilisé pour la mise à l'essai des ancrages.
- Q12. Les détails des têtes des ancrages ou des tiges d'ancrage ne sont pas illustrés pour ces tendeurs, voulez-vous que nous fournissions seulement le tendeur et que la barre fasse saillie au-dessus du niveau du sol? Si oui, quelle longueur en saillie doit être incluse?
- R12. Selon la section de devis 31 23 21, Partie 3.3.5, les ancrages ne doivent pas être visibles sur la face finale, et la tête des ancrages doit être encastrée à 50 mm dans la face. Le dessin 014 Rev B donne à penser que les parties encastrées peuvent être remplies par un mélange de coulis et de déblais de forage pour dissimuler encore plus les ancrages.

Pour les tiges d'ancrage de fondation, le détail « Tiges d'ancrage de soutien latéral de la fondation du pont (Bridge Foundation Lateral Support Dowels) », dessin 014 Rev B, montre qu'il faut laisser 300 mm en saillie au-dessus du niveau du sol.

- Q13. Quelle est la profondeur du trou de drainage sur le côté est?
- R13. Les trous de drainage ont une profondeur d'environ 5 m à partir de la crête. L'emplacement final sera déterminé par le représentant sur place, qui doit croiser le joint visible à 1 à 1,5 m dans la face du roc. Cela signifie qu'il faut positionner le trou de drainage à environ 0,5 m sous le joint.
- Q14. À quelle profondeur se rend la tige d'ancrage la plus basse qui n'est pas sous tension, sur le côté ouest?
- R14. À environ 3 m, mais cela reste à confirmer par le représentant sur place durant la construction.
- Q15. Pouvons-nous utiliser un revêtement de polyéthylène pour la longueur de mise en tension libre (pour éliminer l'injection de coulis en deux étapes)? Voir le dessin joint. Cela permettrait de réduire les coûts puisque nous n'aurions pas à passer une journée supplémentaire pour l'injection de coulis.
- R15. Il n'est pas permis d'utiliser une longueur de mise en tension libre à cet emplacement. L'injection de coulis en deux étapes est requise pour éliminer l'utilisation d'écrous et de plaques de recouvrement pour cacher les ancrages. Elle est aussi importante pour atténuer la corrosion.
- Q16. À quel moment la neige fond-elle dans la zone du projet? Actuellement, il y a 5 pieds de neige.
- R16. La fonte de la neige se produit normalement avant le 1^{er} avril.
- Q17. À quel moment se produit normalement la crue printanière dans le ruisseau Numa?
- R17. La pointe de crue se produit normalement à la fin juin-juillet.

C) MODIFICATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

POUR QUE LA SOUMISSION SOIT JUGÉE RECEVABLE, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT UTILISER LE FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION CI-JOINT ET FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX CI-JOINT. TOUTE SOUMISSION NON PRÉSENTÉE AVEC L'ANCIEN FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS ET D'ACCEPTATION NE SERA PAS ACCEPTÉ.

Insérer :

APPENDICE 3 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

Supprimer :

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION

Remplacer par :

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Titre: Remplacement du pont des chutes Numa – parc national Kootenay

N° de l'invitation à soumissionner : 5P420-17-5438/A

La direction du parc national Kootenay est à la recherche d'un entrepreneur qui pourra effectuer tous les travaux liés au remplacement du pont de l'aire de fréquentation diurne des Chutes-Numa ainsi qu'à la remise en état de cette même aire de fréquentation diurne. Pour connaître les détails du projet, voir les spécifications et les dessins.

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Email : _____

NEA : _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 2.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION

La soumission ne peut être retirée pour une période de 30 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et terminer les travaux au plus tard le **15 juin, 2018**. Voir les spécifications pour les étapes du projet.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à son offre une garantie de soumission, conformément à IG08 – Exigences relatives à la garantie de soumission de R2710T – Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (en lettres moulées ou en caractères d'imprimerie)

Signature

Date

APPENDICE 2 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

| Article | Référence au devis | Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux | Unité de mesure | Quantité Estimative (QE) | Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables | Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables |
|---|--------------------|---|---------------------|--------------------------|---|---|
| 1 | 01 25 20 | Mobilisation et démobilisation | Montant forfaitaire | 1 | | |
| 2 | 03 30 00.09 | Culées en béton armé | Montant forfaitaire | 1 | | |
| 3 | 05 12 33 | Fourniture et érection d'un pont à poutres triangulées en acier | Montant forfaitaire | 1 | | |
| 4 | 06 10 00 | Fourniture et installation d'un tablier en bois | Montant forfaitaire | 1 | | |
| 5 | 32 17 23 | Marquage de la chaussée | Montant forfaitaire | 1 | | |
| 6 | 13 34 23 | Bâtiments préfabriqués | Montant forfaitaire | 1 | | |
| MONTANT FORFAITAIRE TOTAL(MFT) Excluant les taxes applicable(s) | | | | | | |

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

| Article | Référence au devis | Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux | Unité de mesure | Quantité Estimative (QE) | Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables | Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables |
|--|----------------------|--|-----------------|--------------------------|---|---|
| 1 | 32 12 16.01 | Revêtements de chaussée bitumineux | Tonne | 305.5 | | |
| 2 | 32 11 23 | Couche de base | Mètre cube | 550 | | |
| 3 | 02 41 13.13 | Enlèvement d'un pavage | Mètre cube | 110 | | |
| 4 | 31 00 00.01 | Remblai ordinaire | Mètre cube | 200 | | |
| 5 | 31 23 22 | Déblais ordinaires | Mètre cube | 180 | | |
| 6 | 31 05 16 | Couche de roulement à teneur élevée en particules fines | Mètre cube | 90 | | |
| 7 | 31 00 00.01 | Décapage | Mètre cube | 250 | | |
| 8 | 31 72 13 | Boulons d'ancrage à double protection contre la corrosion | Mètre linéaire | 82 | | |
| 9 | 31 72 13 | Drains sans revêtement | Mètre linéaire | 15 | | |
| 10 | 33 42 13 | Ponceau en tôle d'acier ondulée de 300 mm | Mètre linéaire | 10 | | |
| 11 | Dwg. Sheet 011 | Bordures de stationnement | Chaque | 12 | | |
| 12 | 10 14 54 | Panneaux de circulation/de stationnement | Chaque | 8 | | |
| 13 | Dwg. Sheet 008 | Enlèvement et élimination de la clôture à mailles losangées existantes | Mètre linéaire | 34.4 | | |
| 14 | Dwg. Sheet 014 | Fourniture et installation d'une nouvelle clôture en bois | Mètre linéaire | 54 | | |
| 15 | Dwg. Sheet 008 | Rochers et gravier de paysagement | Mètre carré | 264 | | |
| TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC) Excluant les taxes applicable(s) | | | | | | |

| | |
|--|--|
| MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MFT +TPC) Excluant les taxes applicable(s) | |
|--|--|